

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 17 juin 2024 à 20h00**

Présent(e)s :

M. Roland Rüttimann, Président
Mmes Véronique Hirsch, Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM. Patrick Amstad, Jean Berthet, Marc Botbol, Fabrice Calame, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Raphaël Vidon, Bertrand de Weck, conseillers municipaux
M. Guy Lavorel, Maire
MM. Jean-Jacques Ronchietto, Marc Truan, Adjoints
Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Excusé(e)s : Alexis Aellen, Jérémy Annen, Alexandre Moraga

ORDRE DU JOUR

1. Mot du président
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications des Président-e-s de commissions
5. Communications de la Mairie
6. Projets de délibérations :
 - 6.1 Projet de délibération D287 : Approbation des comptes 2023 :
 - La fondation Intercommunale des communes de Bardonnex Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
 - L'association de l'EMS « Résidence de Drize »
 - Rapport de la commission des finances du 3 juin 2024
 - Vote de la délibération
 - 6.2 Projet de délibération D288 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'458'000.- destiné à financer les travaux de réalisation d'une passerelle de mobilité douce au Vidollet-la Forge
 - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 22 mai 2024
 - Vote de la délibération
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : demandes de naturalisations

M. Roland Rüttimann, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'exécutif, Mme la secrétaire générale, les membres du Conseil municipal, le procès-verbaliste, ainsi que le public.

Il excuse l'absence de MM. Aellen, Annen et Moraga et annonce que M. de Weck arrivera en cours de séance car il est bloqué dans les transports publics.

1. Mot du Président

M. le Président donne lecture d'un discours pour cette première séance sous sa responsabilité.

*Messieurs les membres de l'exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du législatif,
Madame la Secrétaire générale,
chers collaborateurs du personnel communal,
chères Troinésiennes, chers Troinésiens de notre belle commune ici présents,
chers invités et surtout chère famille et chers amis,*

C'est avec une grande émotion, un profond honneur et beaucoup de fierté que je m'adresse à vous ce soir en tant que nouveau président de notre commune. Merci pour la confiance que vous m'avez accordée, et je ferai tout pour être à la hauteur.

Permettez-moi de commencer par exprimer ma gratitude envers notre ancien Président Jérémy Annen, pour son année de présidence, qu'il a gérée d'une manière exemplaire, avec écoute, patience et beaucoup d'humour, ce qui met la barre très haut dès le départ.

Nous entamons aujourd'hui la dernière année de la législature, une période qui sera marquée par la poursuite des projets en cours et des améliorations complémentaires. Au niveau communal, nous nous occupons plus des problématiques locales, les aménageons du mieux possible et adaptons les projets à notre village. Il faut bien comprendre qu'à notre niveau, nous effectuons de la gestion communale. La plupart des projets de développement de croissance se définissent au niveau fédéral et cantonal. Bien entendu nous en ressentons les impacts.

D'origine suisse-allemande, je suis en enfant de Veyrier, y étant né et y ayant vécu jusqu'en 2007 avant de déménager ici à Troinex. Mes enfants sont nés à Troinex et sont passés par Gaspard et Trottinette puis par l'école primaire avant de poursuivre leurs études hors de notre commune. Parfois je me dis aussi que Troinex, c'était mieux avant tous ces projets. Mais à travers le regard de mes enfants, la vision et la perception sont plus nuancées et pas aussi négative. Ceci me rassure dans nos choix.

L'engagement personnel de l'ensemble des élus est aussi à mettre en avant. Les différents projets, les commissions, les visites, le temps passé hors de la famille et des amis, afin de trouver la meilleure solution pour nos citoyens. Chaque membre de notre conseil municipal, avec ses opinions et ses compétences uniques, apporte des résultats. Nous devons continuer de travailler ensemble, de manière collégiale, comme durant toute la législature, unis par notre volonté commune d'améliorer la vie de nos concitoyens tout en respectant les règlements en place. Même si en mars 2025 il y aura les élections, notre bon fonctionnement est essentiel et j'y veillerai.

Bien entendu, tous les projets ne plaisent pas à tout le monde. C'est le principe du verre à moitié plein ou à moitié vide. Pour les habitants perplexes, je vous encourage à rejoindre un des groupes politiques de la commune et à vous engager. S'investir pour la commune est primordial et est à la base de notre démocratie. Vous pourrez utiliser votre droit de vote l'année prochaine, mais nous souhaitons construire ensemble un avenir meilleur pour nous tous.

S'engager pour la commune peut se faire de plusieurs manières : en politique bien entendu, mais aussi et surtout grâce aux nombreux bénévoles qui travaillent sans compter au sein des associations pour offrir des activités près de chez nous, pour offrir du temps en organisant des manifestations, et en s'occupant d'activités pour les enfants et les adultes. Nous sommes une commune dynamique où chacun a sa place et où il y a une place pour chacun.

Nous traversons des temps difficiles, marqués par des défis mondiaux tels que les différentes crises qui nous entourent, la perte de repères, l'oubli de certaines valeurs et une nervosité à fleur de peau. Nous devons expliquer et défendre nos choix pour que nos citoyens comprennent que c'est l'ensemble du Conseil Municipal qui est derrière la majorité de ces projets et cela fait partie de la collégialité.

Notre commune continue d'être un exemple de proximité et de solidarité, en veillant à ce que chacun de nos citoyens se sente écouté et soutenu. Je tiens à remercier tous ceux qui, par leur travail quotidien, permettent à notre commune de fonctionner. Votre dévouement est le pilier de notre communauté.

Je remercie tous les corps de métier qui œuvrent au bon fonctionnement de notre commune, et sur ces dernières semaines plus particulièrement les pompiers volontaires pour leur engagement et récente intervention dans plusieurs caves de nos concitoyens.

De même que les enseignantes et enseignants pour l'organisation du magnifique spectacle « Voyages imaginaires » qui a montré de la créativité, de la passion et des moments de joie et d'inspiration à l'ensemble des parents et amis.

L'objectif de cette année, est d'aller à la rencontre des citoyens, de continuer à tisser des liens sociaux entre les habitants de la commune pour lutter contre l'isolement et pour une commune unie où personne ne se sent seul.

En conclusion, unis ensemble, nous sommes plus forts. Je me réjouis de collaborer avec vous tous au cours de cette année, d'engager des débats constructifs et respectueux, et de réaliser ensemble des projets qui amélioreront la qualité de vie de chaque habitant de notre commune.

Un dernier mot pour mes enfants que j'aime et ma Sophie, merci pour votre soutien.

Merci de votre attention, et vive la Suisse, vive Genève mais surtout vive Troinex.

L'assemblée applaudit.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024

Mme Manzin signale deux corrections :

- p. 9, deuxième paragraphe : « Vidollet-L'École » remplace « Vidollet-la-Forge »
- p. 15, le début du sixième paragraphe est corrigé comme suit : « M. Aellen souhaite préciser à M. Berthet que la remarque de son pair ne lui était pas destinée. »

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Conseil des anciens de Troinex

M. le Président indique que le procès-verbal du Conseil des anciens de Troinex est à disposition sur CMNET. Il signale quelques remarques intéressantes au point 2, concernant la permaculture, et attire l'attention des président·e·s de commissions qui pourraient être intéressés de consulter le Conseil des anciens sur ce sujet.

Voyage imaginaire

Ainsi que mentionné dans son discours d'introduction, M. le Président a assisté à cette présentation et renouvelle ses félicitations aux enseignants et à l'école primaire.

Accueil des nouveaux habitants

En date du 11 juin, M. le Président a eu l'occasion de remettre les livres de la commune aux nouveaux habitants.

Secrétariat

Le bureau du Conseil municipal a demandé à la Mairie qu'elle mette à disposition les dates des diverses activités prévues pour l'année en cours, afin de permettre aux membres du conseil de s'organiser pour participer le plus possible aux nombreux événements programmés.

M. le Président rappelle que les conseillères et conseillers municipaux ont chacun accès à un webmail CMNET officiel. Cet accès est important car il permet de faciliter les contacts par les citoyens. M. le Président prie celles et ceux qui souhaitent continuer d'utiliser leur adresse privée de mettre en place un transfert automatique depuis cette adresse officielle.

En ce qui concerne la rédaction des procès-verbaux, les président·e·s de commissions sont invités à transmettre leurs communications directement au secrétariat de façon que celles-ci soient reprises par le procès-verbaliste.

Courrier du personnel du restaurant scolaire

M. le Président donne lecture d'un nouveau courrier signé par Mmes Lisete Dinis, Anne-Marie Métral, Céline Martin et Pratima Kriha, daté du 16 juin 2024 :

Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux,

Nous tenons à porter à votre connaissance les informations en notre possession et à donner notre point de vue, concernant notre statut de personnel au service du Restaurant Scolaire.

Petit rappel des éléments.

La commune a pris la décision d'externaliser le service des repas du Restaurant Scolaire, en déléguant cette tâche, dès la rentrée scolaire d'août 2024, à une entreprise spécialisée dans le placement d'emplois temporaires, la société Hotelis.

Nous avons reçu le 24 avril, notre licenciement/fin de contrat pour le 30 juin.

Nous avons toutes manifesté notre intérêt à poursuivre cette activité, depuis fin février. La Mairie n'avait pas pris le soin d'échanger préalablement avec nous. Nous avons donc été surprises de l'annonce abrupte et injuste de notre licenciement.

Nous avons donc sollicité votre aide et vous avez accepté, à l'unanimité, de saisir la commission SJLC, afin de pouvoir nous auditionner et d'avoir des éclaircissements, et nous vous en remercions.

Parallèlement l'exécutif nous a reçu, à notre demande, et nous a donné ses explications.

Un reproche nous est adressé par l'exécutif : « d'avoir ameuter la population. » et d'avoir ainsi rompu le lien de confiance entre nous. Cela leurs permet de se faire passer pour les victimes de cette situation. Pour rompre un lien, il faudrait déjà que la Mairie ait voulu en établir.

NON, nous n'avons pas « ameuter » la population, ni essayé de « rassembler des personnes dans un dessein hostile, dans l'intention de provoquer des désordres » qui est la définition du Larousse, mais nous avons adressé à votre conseil, une demande d'aide dans notre démarche de réintégration. Depuis quand avertir un conseil municipal d'un éventuel dysfonctionnement d'une administration communal est interdit ? Nous avons également informé des connaissances de notre entourage de la situation, (une cinquantaine de personnes) et pas l'ensemble de la population !

A aucun moment l'exécutif ne sait remis en question d'avoir été peut-être brutal ou éventuellement maladroit dans la gestion de notre cas.

Ensuite vous nous avez reçues en commission SJLC et nous avons pu être enfin entendues. Nous avons apprécié vos messages de soutiens, afin de nous rassurer sur notre avenir. Nous avons été sensible aux promesses que vous avez formulées, afin de nous garantir de pouvoir continuer le service au restaurant scolaire, avec des conditions décentes et correctes.

Après avoir insisté auprès de la mairie de nombreuses fois pour connaître d'éventuel futures conditions de travail chez Hotelis, nous avons enfin eu une entrevue avec la société Hotelis et Madame Bocquet la semaine dernière.

Lors de cette rencontre, nous avons été mises au courant que les futures employées auront des contrats de « missions de travail temporaire », prenant effet au début de l'année scolaire, soit le 19 août 2024, pour se terminer le 27 juin 2025, sans aucune garantie de pouvoir renouveler, avec un temps de travail décompté à l'heure avec des variations en fonction du nombre d'enfants présent, absence pour courses d'écoles, sortie ou autres, les périodes de vacances non-payées. Nous avons également appris qu'une personne supplémentaire (d'Hotelis) serait constamment présente, dans un rôle de responsable, afin de contrôler le personnel en place et faire respecter les règles d'hygiènes. (Cette formation s'obtient chez Hotelis, en deux jours...)

La question des cotisations obligatoires reste floue, car selon Hotelis, nous ne serions pas assurées contre les accidents non-professionnels (travailleurs temporaires).

Nous avons demandé de nombreux éclaircissements, que nous n'avons pas eus. Hotelis est en attente d'informations et de clarifications de la part du mandant, la mairie. Nous avons le sentiment d'amateurisme dans la gestion de ce dossier. Aucune concertation entre la mairie et Hotelis, en amont de notre entretien, ceci 8 semaines après nos licenciements.

La mairie souhaiterait connaître nos décisions de poursuivre, d'ici la fin de l'année scolaire, alors que nous n'avons encore pas reçue à ce jour, les clauses contractuelles concrètes, de la part d'Hotelis.

Les conditions proposées actuellement par Hotelis, sont considérablement dégradée par rapport à ce qui était la norme et s'apparente plus à un travail temporaire et précaire qu'à un emploi stable avec des conditions correctes et décentes. Aux vues des conditions présentées, nous nous posons réellement la question de savoir si la mairie a véritablement le projet de vouloir travailler avec nous.

Nos attentes seraient d'avoir un contrat fixe, de durée indéterminée, avec un salaire annuel afin de pouvoir se projeter sereinement dans l'avenir, sur une base de 22'050.—, (versé en 12x) ce qui est la condition minimum pour avoir accès aux cotisations obligatoires à une assurance de prévoyance professionnelle. Ceci nous paraît juste et normal dans une société respectueuse des personnes.

L'exécutif nous a clairement signifié que l'argent n'était pas le problème. Argent des contribuables bien évidemment. Nous les croyons volontiers, car passer par une entreprise extérieure génère toujours un coût plus élevé. De plus, une personne supplémentaire serait présente pour « surveiller » les employées, dont certaines d'entre nous sont présentes, nous vous le rappelons, depuis de nombreuses années à l'entière satisfaction de tous !

Voilà ce que l'on peut vous apporter comme informations pour le moment. Nous tenions à vous présenter ceci de notre point de vue, car les réponses faites par l'exécutif, qui paraît plus soucieux de son image publique que de notre sort, aux personnes qui se sont inquiétées de notre situation, par exemple : « nous sommes particulièrement attentif à la situation des employées actuellement en poste », ne correspondent pas à notre réalité vécue.

Nous restons bien naturellement à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information, nous vous remercions de l'attention portée à ces informations et vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux nos plus cordiales salutations.

M. le Président rappelle que la commission sociale suit ce dossier.

M. le Maire communique la position de la Mairie sur ce sujet. Il indique qu'un article a paru dans le *Troimag* de ce mois de juin, pour informer la population des raisons qui ont nécessité de confier le mandat de la gestion du personnel du restaurant scolaire à la société Hotelis. Dans l'édito, il est précisé que les autorités communales ne se sont pas exprimées, notamment lors du dernier Conseil municipal, avant la tenue, le 16 mai, d'une séance nécessaire avec le personnel du restaurant scolaire actuellement en poste.

La Mairie a estimé que le Conseil municipal ne semblait pas le lieu propice pour l'annonce de ces changements et ne semble toujours pas le lieu opportun pour discuter de la gestion du personnel. Le Conseil administratif peut désormais s'exprimer.

Jusqu'à réception de cette lettre (reçue la veille de la présente séance) le Conseil administratif était relativement optimiste, quant à la réinsertion des employées dans la nouvelle structure, qui se ferait dans de bonnes conditions. Les propositions d'engagement, incluant tous les détails, ont été élaborées et transmises à la société Hotelis immédiatement après la séance du 12 juin. Les collaboratrices recevront une proposition de contrat cette semaine et auront jusqu'à la mi-juillet pour confirmer leur intérêt à continuer ou non à travailler au restaurant scolaire de la commune.

La commission sociale, qui les a reçus, a demandé à l'exécutif d'effectuer cette transition avec bienveillance.

Rappel de la situation :

- Le nombre d'enfants prenant les repas a augmenté et se situe désormais entre 150 et 180 par jour.
- Le respect strict des normes d'hygiène est devenu obligatoire.
- De manière générale, ces dix dernières années ont été marquées par la fin du bénévolat.
- En particulier, la gestion des tâches professionnelles par des associations de bénévoles a pris fin, également en ce qui concerne les patrouilleuses scolaires et la ligne de pédibus.

Pour rappel, depuis la dissolution de l'association des P'tits Loups, la reprise du restaurant scolaire par la commune est effective depuis 1^{er} septembre 2023. Cette année, le travail de l'association a été poursuivi et l'obtention du label « Fourchette verte » a été mis en place et finalisé pour la santé des enfants. Le prix du repas a également diminué de 1.- par jour pour les parents.

Cependant, les priorités de la Mairie sont :

- d'assurer la qualité des prestations délivrées aux enfants ;
- de professionnaliser de la gestion du personnel du restaurant scolaire afin notamment de permettre les remplacements en urgence par des personnes compétentes ;
- de faire son possible pour que cette reprise se fasse dans de bonnes conditions pour les employés.

Constat : changement d'époque

- Depuis plusieurs années la commune reprend toutes ces tâches qui étaient gérées par des bénévoles.
- Il y a une année, une procédure similaire a été engagée avec l'association de Gaspar et Trottinette, soit la dissolution de l'association et la reprise du personnel par une entreprise privée, LGH, qui a été mandatée pour la gestion de la crèche. Cette reprise du personnel s'est faite sans problème et à ce jour ces personnes sont toujours en poste.
- Si certaines pratiques et usages pouvaient être gérés par une association de bénévoles, ce n'est plus le cas pour une administration communale, qui est soumise à des réglementations strictes.

Ceci étant, la bienveillance ne remet pas en question le choix de la Mairie de professionnaliser cette prestation de gestion du personnel du restaurant scolaire, ce qui ne semble pas acceptable pour le personnel actuel. Le fait de ne pas vouloir intégrer la structure qui se met en place reste une décision personnelle.

M. Berthet demande si le sujet sera discuté au cours de la séance.

M. le Président confirme que ce point sera discuté en huis-clos.

4. Communications des Président-e-s de commissions

Commission Urbanisme, mobilité et grands projets

M. Botbol indique que la commission s'est réunie le 22 mai. Lors de cette séance, les commissaires ont traité deux sujets. Le premier concerne la passerelle du Vidollet-la-Forge, qui est à l'ordre du jour de la présente séance.

Le second objet portait sur la présentation du concept multimodal Genève-Sud, présenté par deux représentants de l'Office cantonal des transports. Il s'agit en résumé d'un plan assez ambitieux de l'aménagement d'une grande partie de cette région concernant la mobilité. Les commissaires ont pu débattre et poser des questions liées à ce projet, qui sur certains points en particulier, n'est pas très convaincant. M. Botbol ne souhaite pas s'attarder sur ce dossier, étant donné que le 19 septembre, à Troinex, une séance publique et des mesures à l'essai seront proposées en présence de représentants de l'État.

Commission Social, jeunesse, loisirs et communication

Mme Hirsch, indique que la commission s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil municipal.

Lors de sa séance du 27 mai, les commissaires ont reçu Mmes Dinis, Metral, Kriha et Martin qui ont pu faire entendre leur déception et donner les éclaircissements qu'elles souhaitent transmettre. Les commissaires ont également reçu Mme Gumy, ancienne Présidente du comité des P'tits loups, qui nous a expliqué l'historique du restaurant scolaire.

Lors de sa séance du 10 juin, les commissaires ont tout d'abord reçu Mme Stéphanie Metzger, coordinatrice sociale, qui est venue présenter les actions mises en place pour la canicule. Celle-ci a également fait un retour sur l'été 2023 et expliqué les mesures pour l'été 2024. La commission a ensuite reçu Mme Roswitha Zwahler, présidente du tennis-club, ainsi que trois membres du comité, venus expliquer leurs besoins pour le terrain n°4, qui a maintenant une vocation « multi-sports ».

La commission a déjà passé du temps sur le sujet lors d'autres séances en essayant de combiner les besoins des uns et des autres. Dans l'attente d'une solution sûre pour ranger un filet amovible, le filet du terrain n°4 sera enlevé pendant les vacances scolaires d'été afin que les jeunes troinésiennes et troinésiens puissent y jouer au foot et au basket quand l'Agorespace est occupé (sachant qu'en outre, le chantier du pavillon scolaire occupe pour l'instant un terrain de basket).

Il en sera de même pendant la fermeture du tennis entre fin octobre et mars.

5. Communications de la Mairie

Communications de M. le Maire

M. le Maire précise que la séance publique Genève-Sud mentionnée par M. Botbol a été déplacée et n'aura pas lieu le jeudi 19 mais bien le lundi 9 septembre, à 20h à la salle des fêtes. La commission Social, jeunesse, loisirs et communication est annulée en conséquence.

Carte interactive en ligne

La Mairie a le plaisir d'annoncer que le plan interactif de la commune est désormais disponible sur son site. Sur cette carte, chacun peut facilement repérer les emplacements des collectes de déchets, des bancs, des places de jeux, des arbres du mérite, ainsi que des promenades ou d'autres éléments utiles. M. le Maire invite les membres à consulter ce plan pour mieux découvrir et profiter des services et installations de la commune.

Signalétique zones agricoles

M. le Maire annonce qu'en collaboration avec les APM de la commune de Veyrier, des panneaux signalétiques ont été installés pour les surfaces agricoles et les cheminements bordants, demandant aux promeneurs de ne pas se balader dans les cultures ou champs et de tenir leurs animaux en laisse sur les chemins. Les panneaux sont munis des logos des deux communes pour les chemins qui traversent Veyrier et Troinex, et du seul logo de Troinex pour les chemins limités au territoire communal.

Communications de M. Truan

Pompiers

M. Truan rappelle que le dimanche 9 juin, la commune a été frappée par des inondations résultant d'une crue dite « tricentenale », la précédente s'étant produite il y a 26 ans. L'eau a causé de nombreux dégâts chez les habitants et dans notre parking des immeubles Lullin. Une étude sera menée pour prévenir de tels événements à l'avenir. M. Truan profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les pompiers volontaires qui se sont mobilisés en force. Treize pompiers ont œuvré pendant plus de 100 heures, répondant à 17 alarmes (sur plus de 300 au niveau du canton) et sont même allés prêter main-forte à Bardonnex, commune plus touchée que Troinex.

Campagne de prévention cambriolage

Du 3 au 28 juin 2024 deux agents de la police municipale de Veyrier se sont rendus ou se rendront au domicile de 533 propriétaires de villas sur la commune, afin d'effectuer de la prévention contre les cambriolages. M. Truan explique que l'objectif est que chacune et chacun dispose des informations nécessaires et connaisse les bons réflexes à adopter. Les agents seront à l'écoute des habitants, qui auront également l'occasion de leur faire part de tous types de problématiques en lien ou non avec les cambriolages. Une information a également été communiquée, plus discrètement, sur le site Internet de la commune.

Communications de M. Ronchietto

Visite du chantier du pavillon scolaire

M. Ronchietto indique qu'une visite du pavillon de la future école a été organisée le vendredi 7 juin. Neuf classes ont eu l'opportunité de se rendre sur le chantier pour observer l'avancement des travaux et découvrir les installations de leur future école. Cette visite a permis aux élèves de se projeter dans leur nouvel environnement scolaire.

Semaine de la démocratie

Dans le cadre de la semaine de la démocratie, M. Ronchietto annonce une soirée « Démo-Crazy Night » organisée par les Travailleurs Sociaux Hors-Murs (TSHM) le vendredi 11 octobre de 18h00 à 22h00. Les objectifs de la soirée sont de favoriser la rencontre entre les jeunes (12-25 ans) et les Conseillers municipaux, d'encourager les jeunes à réfléchir aux enjeux de la démocratie et à leur engagement citoyen ainsi que de les sensibiliser au fonctionnement de leur commune.

La soirée sera organisée sous la forme d'un atelier autour d'un repas (snacking) en trois étapes (entrée, plat, dessert), chacune dédiée à une thématique spécifique autour de la démocratie. Les jeunes passeront de table en table, discutant avec différents conseillers municipaux à chaque étape. Les discussions seront guidées par des questions et des thèmes préparés à l'avance pour favoriser les échanges. Les jeunes seront divisés en deux groupes. La soirée nécessite la participation de quatre à six conseillers municipaux et deux à trois membres de la Jeunesse de Troinex. L'appel est donc lancé !

Retour sur les manifestations

Accueil des nouveaux habitants

Le mardi 11 juin, la Mairie a accueilli les nouveaux habitants du Parc des Crêts ainsi que les nouveaux résidents de la commune. Bien que la participation n'ait pas été très importante, la soirée s'est déroulée dans une ambiance sympathique à la salle des fêtes, malgré un temps maussade. M. Ronchietto remercie les conseillers municipaux qui ont participé à cet événement, en assurant le service et la tenue du bar, ainsi que les sociétés communales ayant présenté leurs activités.

Sortie des aînés

La traditionnelle sortie des aînés a eu lieu le vendredi 14 juin sur la Riviera vaudoise. Ce ne sont pas moins de quarante aînés qui ont eu le plaisir de se rendre au Fort de Chillon après une halte café-croissant à Saint-Sulpice. Un repas de filets de perches a ensuite été organisé au bord du lac à Villeneuve. Bien que la pluie ait été de la partie, celle-ci n'a en rien altéré la bonne humeur et l'enthousiasme des participants, qui ont apprécié cette journée conviviale et enrichissante.

Manifestations à venir

- | | |
|--------------------|---|
| - vendredi 21 juin | Apéritif d'été derrière les immeubles du chemin Emile-Dusonchet |
| - mardi 25 juin | Soirée des 8P |
| - jeudi 27 juin | Fête du jardin d'enfants « Gaspard et Trottinette » |

- samedi 29 juin Fête des Promotions
- jeudi 1^{er} août Fête nationale

Questions et remarques

M. Calame félicite la Mairie pour la mise en place de la carte interactive ainsi que l'ajout d'un questionnaire permettant de faire des suggestions. Il remarque toutefois que tous les liens sur le site de la commune ne pointent pas vers la carte interactive mais vers Google maps (c'est le cas notamment sur la page d'accueil (sous « Accès directs ») et sur la page « Portrait et plan »).

M. le Maire ajoute que la carte interactive est encore plus adaptée à l'usage sur smartphone, en se baladant.

6. Projet de délibération

6.1 Projet de délibération D287 : Approbation des comptes 2023 de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, et de l'association de l'EMS « Résidence de Drize »

En l'absence M. Aellen, rapporteur, Mme Latour donne lecture du rapport.

La commission des finances s'est réunie le 3 juin pour, notamment, examiner les comptes annuels de :

- *La Fondation intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.*
- *L'Association de l'EMS « Résidence de Drize »*

A cette occasion, la commission a reçu Monsieur Alain Forestier, membre suppléant du Comité de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize ».

Pour mieux comprendre la situation actuelle de l'établissement, quelques éléments clés sur sa capacité et son fonctionnement sont à souligner. L'établissement est doté d'une capacité de 60 lits, le prix de la pension a augmenté de 257.- par jour/résident (en 2022) à 261.5 CHF (en 2023). Cette augmentation a été fixée par l'État pour des raisons indépendantes à l'EMS. Le taux d'occupation est actuellement de 99,69% (contre 99,51 % en 2022) ce qui est remarquable pour 60 places. Le nombre de collaborateurs était de 75 en 2023, soit 67,96 ETP.

Au cours de cet entretien, les commissaires ont pu poser des questions et demander des clarifications sur les comptes ainsi que sur le rapport annuel de la résidence de Drize.

Un des points importants abordés lors de l'entretien était la formation continue des employés, qui est essentielle pour l'Association, car elle soutient la qualité des services, le bien-être des résidents et la motivation du personnel. L'Association est aussi engagée dans le dispositif « d'auxiliaire d'accompagnement » qui est un programme de formation et d'insertion professionnelle.

L'importance du « comité de pilotage » a également été relevée, dont le but est, notamment, de « développer la qualité de vie du résident ». Ce comité a œuvré à la rédaction et à la mise en œuvre de différents concepts (par exemple, l'affectation permanente du personnel de soin ainsi que des hommes/femmes de chambre à un étage, permettant d'assurer une plus grande proximité avec les résidents).

La Résidence poursuit donc son « amélioration continue » qui représente une des valeurs clés de l'établissement.

Les comptes ont ensuite été présentés à la commission comme suit :

Lors de la clôture de l'exercice 2023, la Fondation présente :

- *une fortune de CHF 4'101'308.43*
- *un compte de résultat positif de CHF 226'823.62*

Pour le résultat de son exercice 2023, l'Association affiche :

- *un résultat positif de CHF 7'138.17*
- *l'Association présente un surendettement de CHF 510'247.23 au 31 décembre 2023, mais elle n'est aucunement insolvable dès lors qu'elle est au bénéfice d'une postposition de créance de CHF 1'000'000.*

La révision des comptes effectuée par GAS Global Audit (Premier contrôle durant l'exercice 2022) atteste que ceux-ci ont été faits en conformité avec la loi. Ces comptes ont été approuvés par le conseil de Fondation.

Après présentation des différents rapports, la commission a approuvé les comptes à l'unanimité et vous recommande donc, de voter dans ce sens.

Troinex, le 14 Juin 2024

Alexis Aellen

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et procède au vote :

D287 : APPROBATION DES COMPTES 2023 DANS LEUR INTEGRALITE DE :

a) LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DE PERSONNES AGEES

b) L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 20 des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement de personnes âgées;

vu les bilans et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2023 de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge et Troinex, et de l'Association EMS « Résidence de Drize » et les rapports sur la vérification des comptes de la fiduciaire GAS Global Audit Services SA ;

vu l'approbation des comptes 2023 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex par le Conseil de Fondation le 29 avril 2024 ;

vu l'approbation des comptes 2023 de l'Association de l'EMS « Résidence de Drize » par l'assemblée générale le 29 avril 2024 ;

*vu le rapport de la commission des finances du 3 juin 2024,
sur proposition de la Mairie,*

***le Conseil municipal
décide, à l'unanimité :***

a) Fondation Intercommunale de Bardonnex, Carouge et Troinex

1. *D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2023 de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex avec un montant de CHF 951'271.20 de charges et de CHF 1'178'094.82 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 226'823.62. Cet excédent de revenus se décompose de la manière*

suivante : résultat opérationnel positif de CHF 219'685.45 et résultat extraordinaire positif de CHF 7'138.17.

2. D'approuver l'augmentation de fonds propres de la Fondation de CHF 226'823.62.
3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 13'714'016.71.

b) Association EMS « Résidence de Drize »

4. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2023 de l'Association EMS « Résidence de Drize » avec un montant de CHF 10'434'498.73 de charges et de CHF 10'441'636.90 de revenus, le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 7'138.17.
5. D'approuver l'augmentation des fonds propres de l'organisation de CHF 7'138.17.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 1'406'180.47.

6.2 Projet de délibération D288 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'458'000.- destiné à financer les travaux de réalisation d'une passerelle de mobilité douce au Vidollet-la-Forge

M. Calame donne lecture de son rapport.

Le 22 mai dernier, la Commission Urbanisme, mobilités et grands projets a discuté des derniers aspects techniques et du coût de réalisation de la passerelle de mobilité douce du Vidollet-laforge.

Cette passerelle permettra de relier le quartier à l'est de la route de Troinex au centre du village. Les habitant.e.s de ces quartiers pourront donc traverser la route de Troinex, emprunter la passerelle puis le chemin Vidollet-la-Forge sur lequel le trafic voiture, vélo et piéton se fera sur la même chaussée, puis prendre le trottoir extrêmement étroit du chemin de Saussac sur lequel il est impossible de se croiser, traverser deux passages piétons, hésiter entre le large parking de la Chaumière sur lequel des voitures circulent ou le chemin trop étroit qui le longe et dont l'entrée est impossible à négocier avec un vélo à cause de la barrière sur le trottoir de 80 cm, emprunter un chemin en terre du Salève qui est très régulièrement boueux ou rempli de flaques, déboucher entre deux haies qui cachent la visibilité à l'arrière des immeubles Dusonchet 7-9, en passant une marche difficile pour les vélos, pour se retrouver sur une chaussée sans trottoirs ni espaces dévolus aux vélos, traverser la zone entre les deux immeubles Dusonchet qui sert de giratoire non-officiel aux voitures pour manœuvrer un demi-tour périlleux pour remonter le chemin, se retrouver enfin sur un trottoir digne de ce nom, et arriver, enfin au centre du village après ce trajet sur un des « axe structurant de mobilité douce de notre commune ». Lors de cette séance, les commissaires ont ainsi pu prendre connaissance :

- *Du planning s'étendant jusqu'à octobre 2025*
- *D'un état des lieux des zones d'intervention*
- *Du projet de renaturation des rives et talus dans la zone de l'ouvrage*
- *Du budget précis du projet*

Le montant total de la réalisation est de 2'480'000 CHF, montant que la commission vous propose de voter ce soir.

La majorité des commissaires ont approuvé ce crédit.

*Troinex, le 14 juin 2024**Fabrice Calame***Questions et remarques**

M. Odier objecte qu'il ne s'agit pas d'un rapport de commission impartial et fidèle, mais d'un rapport de minorité partial et partisan. Contrairement à ce qu'avance M. Calame, la commission a accepté ce projet à l'unanimité. Où est donc la minorité ? Un rapport de commission doit refléter fidèlement les décisions de celle-ci et non pas relayer des notions qui importent à un commissaire rapporteur. Pourquoi alors ne pas parler de roses et de rhododendrons pendant que l'on y est ? Appelant M. Calame à plus de sérieux, M. Odier rappelle que cette passerelle est étudiée depuis deux ans par une commission impliquée qui a apporté moult modifications et aménagements, afin qu'elle convienne à tout le monde. Ceci explique pourquoi la totalité et non pas la majorité de la commission, dont M. Calame fait partie, a voté en faveur de cette passerelle.

M. Calame fait remarquer qu'il est d'usage dans ce Conseil municipal de faire les rapports sur la base des procès-verbaux de séances de commission, car le rapporteur – c'est peut-être une erreur – n'est désigné qu'en fin de séance. Ajoutant qu'il est difficile de se rapporter à des notes personnelles lorsque l'on n'en a pas pris, M. Calame relève que le procès-verbal de cette commission n'avait pas encore été rendu au moment de rédiger le rapport. Il précise avoir demandé à la Mairie quel avait été le vote lors de cette commission mais personne n'a été en capacité de lui dire s'il y avait eu unanimité ou non. Il lui restait donc le choix de ne pas faire de rapport et de repousser cette délibération au mois de septembre, mais il s'est résolu à le rédiger, sachant qu'il s'agissait de la dernière séance de la saison. Rappelant par ailleurs à M. Odier qu'il s'agit tout de même d'un rapport de majorité dans le sens où il appelle à voter au sens de la majorité, M. Calame précise enfin que Mme Bocquet lui a proposé de se baser sur la présentation des architectes pour rédiger le rapport. Il en conclut sur le ton de l'humour que l'on peut donc désormais écrire les rapports avant même la commission, sur la base du PowerPoint qui aura été fourni en amont.

Mme Bocquet précise qu'elle a reçu le message vendredi en fin de journée mais étant déjà rentrée à la maison, il ne lui était plus possible de consulter ses notes. Elle ajoute que le timing entre la réception des rapports et leur publication sur CMNET est trop serré.

M. Ronchietto relève qu'il n'est pas indiqué dans le règlement du Conseil municipal que le rapporteur doit se baser sur le procès-verbal pour la rédaction du rapport.

M. Calame précise en effet avoir parlé de « coutume » et non de règle.

M. Odier indique que beaucoup de choses ont été dites durant cette commission. Ce qui est dit dans le rapport en faisait partie mais n'a pas fait l'objet de toute la commission et il estime qu'il n'était pas nécessaire d'avoir le procès-verbal sous les yeux pour s'en souvenir. Le rapport n'est pas censé être exhaustif mais doit refléter fidèlement ce qui a été dit. Il convient donc de se cantonner au sujet, qui concernait la passerelle et non tout le village.

Mme Dorsay précise qu'elle ne fait pas partie de la commission mais ressent un certain décalage à la lecture de ce rapport. Elle n'était pas sûre de comprendre ce qui avait été voté.

M. Botbol, en tant que président de commission, dit ne pas se souvenir d'avoir demandé auparavant à M. Calame de rédiger le rapport. Il se demande, avec dérision, si M. Calame souhaitait se venger d'avoir été désigné comme rapporteur pour cette séance ou s'il s'agissait d'une stratégie pour qu'on ne lui propose plus de le faire. Son rapport semble traiter d'une autre commune, probablement quelque part en Ukraine... M. Botbol se dit très perplexe et souhaiterait que M. Calame s'en tienne au projet précis qui est discuté plutôt que de parler d'autres sujets, souvent situés à l'autre bout de la commune.

Mme Schneider-Bidaux relève que ce rapport montre que des discussions ont aussi eu lieu avant cette commission et il souligne également les difficultés qu'il y aura à surmonter pour l'accès à la passerelle qui est votée ce jour. Reconnaisant qu'un travail important a certes été fait sur ce projet, elle encourage à soutenir ce vote, comme le mentionne le rapport, mais rappelle que les trottoirs à la sortie de cette passerelle sont trop petits et qu'une solution devra être trouvée à un moment ou à un autre.

M. Calame se dit très content que MM. Botbol et Odier aient utilisé quelques traits d'humour à ses dépens car il s'agissait aussi de son objectif, soit d'amener une touche de légèreté dans cette dernière séance avant l'été. Il répond également à M. Botbol, toujours sur le ton de la dérision, qu'il adore plonger dans les archives de CMNET et se fera donc un plaisir de ressortir tous ses rapports de commission précédents, de façon à ce que M. Botbol ait un peu de lecture durant l'été.

Sur un ton plus sérieux, Mme Manzin trouve dérangeant le fait que ce rapport soit rédigé de façon si personnelle, au point qu'on en reconnaîtrait l'auteur même s'il n'avait pas signé. Le rapport ne reflète pas ce qui s'est dit en commission et aurait donc dû être rédigé de façon plus objective.

M. Berthet remercie M. Calame pour son rapport plutôt humoristique et se dit impressionné par sa mémoire car sur les 300 mètres du trajet concerné, il a réussi à mentionner un nombre de point considérables qui sont à remettre en question pour un « axe structurant de mobilité douce ».

M. le Président rappelle que la directive n° 2 explique comment rédiger un rapport. Il demandera à la Mairie de mettre à disposition cette directive ainsi que le règlement communal. Il rappelle qu'il est important, même si l'on peut y ajouter une touche d'humour, de rester le plus neutre possible, et ne doute pas que M. Calame aura l'occasion de consulter cette directive à l'occasion des prochains rapports qu'il aura à rédiger.

M. Calame précise l'avoir lue mais après avoir envoyé son rapport.

M. le Maire ajoute que tout est déjà CMNET.

M. le Président indique qu'un envoi par email pourra servir de rappel aux membres du Conseil municipal.

M. Botbol regrette que la discussion ait porté sur le rapport tandis que le sujet était la passerelle.

M. Schneider-Bidaux objecte qu'elle s'est prononcée à propos de la passerelle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président donne lecture de la délibération et procède au vote :

**D288 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'458'000.-
destiné à financer les travaux de réalisation d'une passerelle
de mobilité douce au Vidollet-la-Forge**

Vu l'étude de faisabilité pour la réalisation d'une passerelle sur la Drize réalisée par le bureau d'ingénieurs Chabloz et Partenaires SA, ainsi que l'étude des axes de mobilité douce réalisée par le bureau Trafitec SA,

vu le crédit de CHF 240'000 voté par le Conseil municipal le 18 octobre 2021, destiné à financer l'étude du projet définitif d'une passerelle sur la Drize,

vu l'autorisation définitive de construire délivrée par l'Office des autorisations de construire le 6 septembre 2023 (DD/326884/1),

vu l'estimation du coût des travaux établi par le bureau d'architectes Pierre-Alain Dupraz Architectes,

vu le rapport de la commission « Urbanisme, mobilité et grands projets » du 22 mai 2024,

conformément à l'article 30, lettre e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

**le Conseil municipal
décide, à l'unanimité :**

1. *D'approuver la réalisation des travaux de réalisation d'une passerelle de mobilité douce au Vidollet-la-Forge, selon le projet approuvé par la commission « Urbanisme, mobilité et grands projets ».*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 2'458'000.- destiné à financer ces travaux.*
3. *De prendre en compte le versement de CHF 1'000'0000 reçu de la société 3N Investissements SA pour la participation financière aux coûts des équipements et aménagements de mobilité douce en lien avec les nouvelles constructions du Parc des Crêts, selon la convention signée le 19 mars 2018.*
4. *De comptabiliser la dépense de CHF 2'458'000 et la recette de CHF 1'000'000 dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir la dépense nette totale (y compris les frais d'étude) au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2025.*

7. Propositions individuelles et questions

Déjections canines

Mme Dorsay rebondit sur la signalétique installée dans les campagnes présentée précédemment par la Mairie. Elle constate que sur les trottoirs, les déjections de chiens sont plus nombreuses qu'auparavant et demande s'il est possible qu'un flyer soit adressé aux habitants ou si des caninettes peuvent être ajoutées.

Mme Bocquet indique qu'une campagne de communication intitulée « Serial crotteur » est en place, en collaboration avec la commune de Veyrier. Des affiches ont été placardées sur les panneaux officiels, qui sont régulièrement mis à jour. Elle prend note de cette remarque et passera le mot à la voirie et au service des espaces verts.

M. le Maire précise que la signalétique introduite en zones agricoles a été mise en place en collaboration avec Veyrier suite à une hausse de la fréquentation des chemins de campagne, notamment depuis la crise du Covid. Le piétinement et les déjections dans les champs peuvent poser de vrais problèmes aux agriculteurs, qui supportent ces nuisances avec un certain énervement depuis plusieurs années.

Route dangereuse devant la crèche

Mme Latour réitère que le coin de route devant la crèche est dangereux. Elle avait déjà fait remarquer que cet angle droit est difficile à aborder lorsque l'on arrive en sens inverse à vélo, mais l'association des parents d'élèves l'a contactée à ce sujet car le chemin naturel des enfants qui se rendent à l'école rencontre une priorité de droite. Mme Latour suggère de réfléchir à l'introduction d'un stop pour que les écoliers puissent continuer leur chemin de façon plus sécurisée.

M. le Maire prend bonne note de cette intervention.

Conseil des anciens de Troinex

M. le Président indique que les candidatures pour le Conseil des anciens vont être transmises prochainement. Il y a trois démissions et sept personnes sont intéressées pour le moment. Lors du prochain Conseil municipal, les groupes et personnes intéressées pourront en discuter.

Poubelles vertes

M. le Président rappelle que plusieurs services mis à disposition par la Mairie ne sont pas suffisamment utilisés par les habitants. C'est le cas des poubelles vertes, qui sont gratuitement offertes au secrétariat de la Mairie. Il annonce que des sacs poubelles seront distribués aux conseillers municipaux et au public en fin de séance.

Accompagnement des personnes

Mme Latour a découvert le nouveau flyer invitant les citoyens qui ont du temps à accompagner des personnes à certains endroits, or il n'est indiqué nulle part que cet engagement se fait avec son véhicule personnel. Elle propose que cette mention importante soit ajoutée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 16 septembre. Il remercie les personnes du public pour leur présence et leur souhaite un bel été.

8. Huis clos

M. de Weck rejoint la séance à 21h

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21h28.

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Rüttimann

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :